



SYNTHÈSE

L'INJUSTE PRIX DE NOTRE ALIMENTATION

QUELS COÛTS POUR
LA SOCIÉTÉ ET LA PLANÈTE ?

Tout
le monde
à table

Secours
Catholique
Caritas France

RÉSEAU
CIVAM
CAMPAGNES
UNIVERSELLES

CCO
HHH
Solidarité
PAYSANS

Fédération Française
des Diabétiques

Nos quatre associations

L'ACCÈS DIGNE À L'ALIMENTATION DURABLE ET DE QUALITÉ – LE SECOURS CATHOLIQUE

Fondé en 1946, le Secours Catholique-Caritas France (SCCF) défend l'accès de toutes et tous à une alimentation durable et de qualité. Il cofonde, en 1984, la première banque alimentaire à Arcueil mais se distancie, dès 1987, de l'aide alimentaire institutionnelle pour privilégier des actions basées sur la rencontre et l'accompagnement. En 2015, le SCCF participe à la COP21 et, en 2016, au Forum social mondial de Montréal pour établir des critères pour un accès digne à l'alimentation de qualité. La crise du Covid-19 renforce cette orientation. En janvier 2021, le SCCF lance le programme « Ensemble, bien vivre, bien manger » et la même année, l'expérimentation « Territoires à VivreS » pour des systèmes alimentaires de proximité qui garantissent l'accès de toutes et tous à une alimentation durable.

BIEN NOURRIR – UNE PRÉOCCUPATION DE LONGUE DATE DES CIVAM

Les Civam (centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) naissent dans les années 1950, à l'initiative des maîtres agricoles et de la Ligue de l'enseignement. Sous forme d'amicales laïques ou de centres d'initiatives, ils visent à diffuser le progrès agricole et à émanciper les campagnes. Dans les années 1990, ils dénoncent le productivisme et orientent leur action en faveur d'une agriculture durable. Ils cherchent à créer un lien direct avec les consommateurs et à repenser l'économie des fermes. Depuis 2010, les Civam travaillent à réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité avec le projet Accessible, lancé en 2015, qui a permis de rapprocher producteurs et personnes en situation de précarité, et de développer des alternatives à l'aide alimentaire, ensuite, avec le projet « Territoires à VivreS » auquel les Civam s'associent en 2020 et qui a permis la création de la caisse alimentaire commune de Montpellier. Aujourd'hui, les agriculteurs des Civam souhaitent travailler pour nourrir plutôt que travailler pour produire.

DÉFENDRE ET ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ : SOLIDARITÉ PAYSANS

Fondée en 1992, Solidarité Paysans naît de la nécessité des agriculteurs de se défendre face aux conséquences du modèle de développement industriel post-Seconde Guerre mondiale. L'association offre un accompagnement juridique et social aux agriculteurs en difficulté, les aide à adopter des pratiques agricoles durables et à garantir leurs droits et un revenu décent. Solidarité Paysans mène également des campagnes de sensibilisation pour alerter sur les crises agricoles : les difficultés des agriculteurs ne sont pas qu'économiques, elles sont également sociales et humaines. L'objectif de Solidarité Paysans est clair : permettre à tous les agriculteurs et agricultrices de devenir acteurs et actrices d'un autre modèle agricole.

SE BATTRE POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU DIABÈTE – LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES DIABÉTIQUES

Créée en 1938, la Fédération française des diabétiques est une association de patients, au service des patients et dirigée par des patients. La Fédération s'est donné trois missions sociales : informer, accompagner et prévenir ; défendre individuellement et collectivement les patients ; soutenir la recherche et l'innovation. Aujourd'hui, l'association représente les 4 millions de personnes vivant avec un diabète en France. Face à la crise sanitaire de 2020, la FFD a intensifié ses efforts pour soutenir les patients diabétiques, particulièrement vulnérables face au Covid-19. L'objectif de la FFD est de défendre les droits des patients, d'améliorer leur qualité de vie et de faire avancer la recherche.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE



© CHRISTOPHE HARGOUËS / SCCF

NOTRE RAPPORT naît d'un quadruple refus :

- ➔ **8 millions** de Français en insécurité alimentaire, *a minima* 2 millions de personnes obligées de recourir à l'aide alimentaire pour se nourrir : **c'est NON** ;
- ➔ **+160 %** de diabétiques en vingt ans, quand l'obésité prend un virage épidémique : **c'est NON** ;
- ➔ **18 %** des agriculteurs sous le seuil de pauvreté, qui ne parviennent pas à tirer un revenu décent de leur travail, et deux fois plus de risque de suicide que pour le reste de la population : **c'est NON** ;
- ➔ la disparition de **30 %** des oiseaux des champs en quinze ans, 437 captages d'eau potable abandonnés entre 2010 et 2021 en raison des nitrates et pesticides en France : **c'est NON**.

Chacun et chacune conviendra que ces chiffres recouvrent des réalités inacceptables. Sauf que tout le débat public laisse à penser qu'entre ces maux, il

faudrait choisir : ce serait soit une nourriture accessible à tous, soit un revenu décent pour les producteurs ; soit le respect de la santé et de l'environnement, soit l'emploi agricole et la sécurité alimentaire...

De fait, à l'échelle de l'individu, l'impossibilité de surmonter ces contradictions est une souffrance. Une souffrance pour tous ces ménages modestes ou pauvres qui sont dans l'incapacité matérielle d'offrir à leurs enfants l'alimentation qu'ils voudraient pour eux. Une souffrance pour tant de paysannes et paysans, prisonniers d'un système de production qui ne leur permet pas d'en vivre convenablement, ou au prix de pratiques nocives pour le climat et le vivant. Dans ce contexte, tout discours de reproche, parce qu'il appuie là où ça fait déjà mal, est reçu comme une agression ou comme une marque de mépris.

À l'échelle sociale, ces contradictions vécues comme insurmontables se traduisent par un profond sentiment d'impuissance, par des incompréhensions et des tensions lourdes. Il en résulte une société de plus en plus polarisée, un débat devenu quasiment impossible, au point de céder parfois la place à la violence.

En alliant nos regards et nos voix, nos associations veulent envoyer un message : nous ne nous résignerons pas. « *Aujourd'hui, nous n'avons plus envie de subir : nous voulons choisir !* » ont affirmé avec détermination les groupes réunis autour de cette étude, composés de personnes ayant l'expérience de la précarité alimentaire ou du milieu agricole. Nous ne nous résignerons pas à devoir choisir la dignité des uns contre la dignité des autres, ou entre les humains et la planète qui les fait vivre : c'est absurde ! Les champs sur lesquels sont investies nos quatre associations – la lutte contre la précarité alimentaire, le soutien social aux paysans, la santé et la promotion de pratiques agricoles plus écologiques – ne peuvent plus être traités l'un sans l'autre, encore moins érigés l'un contre l'autre.

À notre petite échelle, nous essayons d'inventer, avec les premiers concernés, des réponses pour surmonter en partie ces contradictions : l'agroécologie pour retrouver une rémunération et une autonomie, des épiceries où les tarifs sont différenciés selon les capacités de chacun, des groupements d'achat où l'on choisit ensemble ce que l'on achète, etc. Mais nos actions ne peuvent à elles seules résoudre des injustices d'ordre structurel.

Comment trouver une solution à ces contradictions à l'échelle d'un pays ? Pour sortir d'une logique d'affrontement, nous avons fait le choix de l'analyse et du croisement de perspectives. Nous sommes repartis de **l'équation à laquelle nous faisons face, présentée comme insoluble, d'une alimentation saine, durable, accessible et rémunératrice.**

Dès lors il est un lieu autour duquel se cristallisent toutes les contradictions : c'est le prix de notre alimentation. Sur ce prix achoppent les exigences d'accessibilité, de durabilité, de juste rémunération tout au long de la chaîne.

C'est la raison pour laquelle nous avons voulu mener l'enquête à son sujet. Nous avons regardé ce que disent les prix de notre alimentation, mais aussi ce qu'ils masquent et ce que nous ne payons pas en caisse – les impacts sociaux, environnementaux, et la santé de notre système alimentaire. Nous avons complété l'analyse par un panorama des soutiens financiers publics à destination des acteurs de ce système. Cela permet de comprendre ce que l'alimentation nous coûte réellement et collectivement.

19 MILLIARDS D'EUROS de réparations et compensations

Le prix de notre alimentation n'est pas toujours celui que l'on croit, car il n'est pas seulement celui que l'on paye en caisse.

Chiffrer les impacts écologiques, sociaux et de santé de notre système alimentaire n'est pas un exercice facile. Car non seulement ils ne sont pas tous suffisamment documentés, mais surtout, tout n'a pas un prix. Contrairement à d'autres travaux, nous nous sommes refusés à donner une équivalence en euros à des années d'espérance de vie en moins ou à spéculer sur les pertes de productivité liées à l'effondrement du vivant.

Nous ne chiffrons donc ici, en nous appuyant sur le savoir-faire du Bureau d'analyse scientifique et d'information citoyenne (Basic), qu'une petite partie de ces coûts

supportés par la société (ce que nous appelons les « coûts sociétaux »). Tout l'intérêt de ce chiffrage, c'est qu'il ne s'agit pas de coûts théoriques mais de dépenses bien réelles que l'on retrouve dans la comptabilité publique : nous avons ainsi recensé – partout où cela était possible – les dépenses publiques qui compensent et réparent les dégradations sociales, sanitaires et environnementales engendrées par le système agroalimentaire, à hauteur de sa responsabilité.

Même en nous restreignant à ces coûts effectifs pour la dépense publique, **l'addition reste salée.** Chaque passage en caisse ne dit rien, par exemple, de l'argent public engagé pour la dépollution, la couverture des maladies professionnelles, des maladies des consommateurs du fait d'une alimentation trop grasse et trop sucrée... **Au total, on compense** aujourd'hui les dysfonctionnements de notre système alimentaire, **à hauteur de 19 milliards d'euros ! C'est pratiquement le double du budget alloué pour la planification écologique en 2024.**

C'est d'abord un scandale en termes de santé publique. Nous dépensons aujourd'hui 11,7 milliards d'euros, a minima, pour les maladies liées à notre mauvaise alimentation (obésité et diabète en particulier). Et la tendance est en forte hausse, au point que l'Organisation mondiale de la santé parle désormais d'épidémie pour l'obésité. Celle-ci est pourtant fortement encouragée : une grande partie

En alliant nos regards et nos voix, nos associations veulent envoyer un message : nous ne nous résignerons pas.

des **plus de 5,5 milliards d'euros de publicité et de communication** du secteur agroalimentaire, en 2023, nous oriente sur des produits trop gras, trop sucrés ou salés. 5,5 milliards, c'est plus de 1 000 fois le budget de communication du programme national Nutrition Santé, qui finance des campagnes de sensibilisation comme le célèbre « 5 fruits et légumes par jour ». Ces 11,7 milliards ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Si l'on y ajoute les maladies professionnelles liées à l'usage des pesticides, nous atteignons **12,3 milliards d'euros de dépenses pour la santé**, sans que cela couvre la totalité des effets de la destruction de notre environnement sur notre santé.

Du point de vue écologique, les dépenses publiques sont loin de compenser et de réparer l'ensemble des dégradations. Elles s'élevaient à 3,4 milliards d'euros en 2021, pour ce que nous avons pu chiffrer : atténuation du changement climatique, gestion des déchets, dépollution de l'eau, prise en charge des maladies liées à la pollution de l'air (considérés au prorata de la responsabilité de notre système agricole et alimentaire¹). Les dépenses sont faibles, alors que

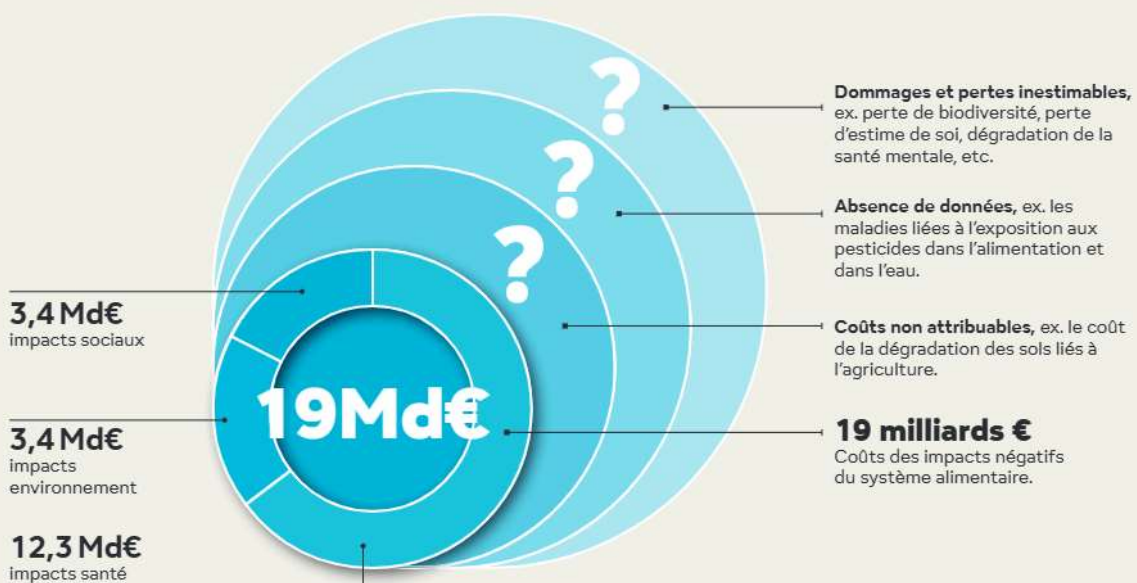
¹ Deux dépenses n'ont pas pu être chiffrées, faute de données disponibles : le coût de la dégradation des sols, et celui lié à l'usage massif de ressources non renouvelables.

tous les indicateurs sont au rouge. Six des neuf limites planétaires étaient déjà franchies en 2023, en particulier en termes de changement climatique, d'usage de l'eau douce, de perte de diversité du vivant et d'utilisation des sols. Par endroits, c'est la possibilité même de vivre une vie proprement humaine qui est en péril. Partout dans le monde, le système alimentaire industrialisé contribue lourdement à ce bilan, tout en étant lui-même affecté, nécessitant toujours plus de dépenses « d'urgence ».

Du point de vue du coût des impacts sociaux, nous dépensions 3,4 milliards d'euros en 2021 pour compenser la faiblesse des rémunérations dans le secteur agricole et tout au long de la chaîne.

Mais ces chiffres ne disent pas tout de ce que les personnes vivent. Leurs témoignages résonnent comme le tic-tac d'une bombe sociale à retardement. Ce que les dépenses ne diront jamais, c'est la honte et le stress de ne pouvoir se nourrir par soi-même, et de nourrir ses enfants sainement. Ce sont l'isolement social et les problèmes de santé mentale, faute de pouvoir inviter amis ou petits-enfants à passer à la maison. « *Je prends ce qu'on me donne [aux Restos du Cœur] et je fais au mieux avec, dit ainsi Danielle. C'est assez humiliant à mon âge mais*

Le coût des impacts négatifs du système alimentaire en France (2021)



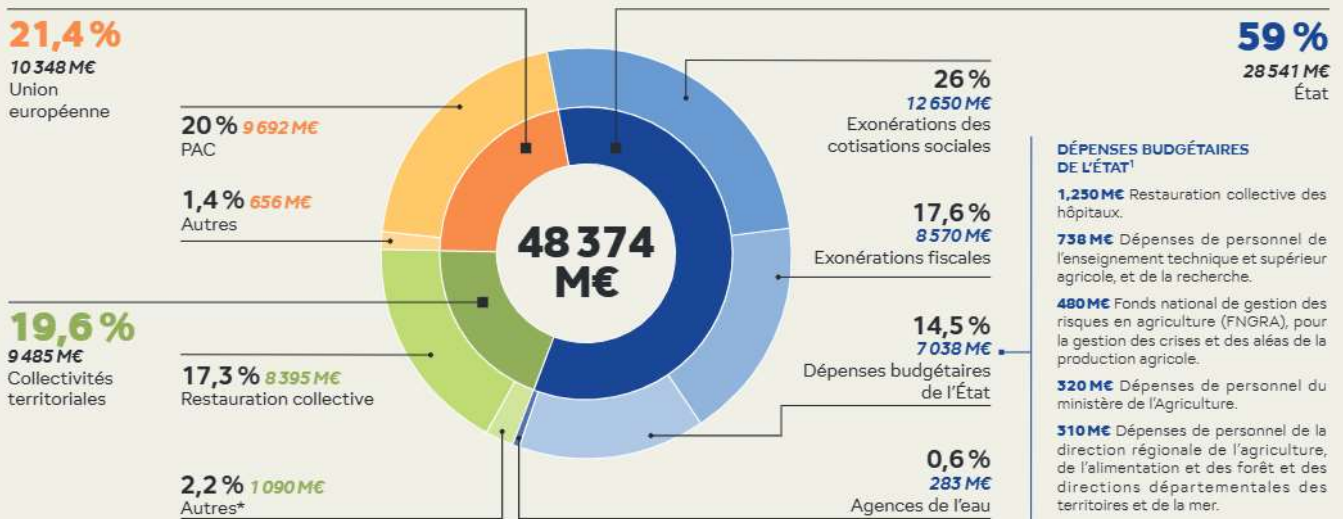
c'est comme ça. [...] Je n'ai pas le choix.» Josette, elle, confie : « C'est très difficile pour moi d'avoir mes petits-enfants à la maison car les enfants, ça a toujours faim et mon frigo est souvent vide. » Ce que masquent ces dépenses, c'est encore l'impuissance et la colère face à des injonctions pour mieux manger et mieux rémunérer les producteurs et productrices quand on n'en a pas les moyens. C'est l'épuisement physique et mental des paysans et paysannes pris dans la course aux gains de productivité, ou de ceux et celles qui travaillent dans les abattoirs. C'est un manque de reconnaissance et une perte de sens dans son travail quand l'exploitation doit toujours être plus grande, sa production, moins chère, au détriment de l'environnement ou de son accessibilité. Gérard, s'en désole. « On sait ce que ça coûte d'avoir des produits qui viennent de loin, l'avion, la pollution et tout, on sait que c'est pas terrible pour la planète, mais quand t'as pas l'argent pour faire autrement, tu es censé faire comment ? » Anne, agricultrice, explique de son côté : « Si on met un prix qui nous permet de vivre, on vend seulement à une niche de personnes [...]. C'est perturbant de se dire qu'on fait de la nourriture saine mais que tout le monde n'y a pas accès. » In fine, ces impacts génèrent une perte de confiance, voire du ressentiment envers les institutions. Bref, ils se traduisent par la fragilisation de notre démocratie. Peut-on se permettre d'attendre, encore ?

Non. D'autant plus si on regarde ces coûts en tendance. Selon toute vraisemblance, les 19 milliards que notre pays consacre déjà à réparer une petite partie des dégâts de son système agroalimentaire ne feront qu'augmenter dans les prochaines années. Outre les avancées scientifiques qui aideront à mieux caractériser les causalités entre alimentation et santé, il faut s'attendre à ce que la raréfaction de l'eau, l'appauvrissement des sols, les maladies et les crises liées au dérèglement climatique rendent la facture plus salée encore.

48,3 MILLIARDS D'EUROS de soutien public

Ce système, aux impacts multiples, nous ne faisons pas que le subir. Nous le finançons. Et dans des proportions que, jusqu'à notre rapport, personne ne mesurait réellement : nous toutes et tous mettons sur la table 48,3 milliards d'euros pour soutenir notre système agricole et alimentaire. C'est le montant des soutiens publics en 2021 aux acteurs de ce système – par le biais de subventions, d'achats directs et d'exonérations fiscales ou sociales. Ces soutiens ne sont pas neutres : en consolidant la rentabilité des acteurs économiques, et en fonction de leur cible et de leurs conditionnalités, ils aident à structurer le système alimentaire et à orienter son fonctionnement. Le prix de notre alimentation, l'offre disponible, les marges

Répartition des sources de soutiens publics au système alimentaire français (2021)



* Ces dépenses comprennent le financement de l'aide alimentaire par les collectivités et des dépenses de fonctionnement et d'investissement en lien avec l'agriculture, la pêche et l'agro-industrie.
Source : Basic et I4CE, 2024.

1. Le reste des dépenses budgétaires de l'État représente chacune moins de 4,4% du total de l'enveloppe.

des acteurs sont ainsi le reflet de choix politiques, par le jeu des soutiens publics, des taxes et des exonérations, mais aussi des régulations (ex. : le prix de la baguette de pain réglementé jusqu'en 1986). Le prix de notre alimentation est, au fond, l'expression d'un contrat social, d'un choix de société. **Et c'est sans doute une bonne nouvelle de notre rapport : avec ces 48,3 milliards**, nous avons un moyen pour orienter les 290 milliards d'euros de dépenses alimentaires des Français et pour changer de trajectoire.

Le problème, et c'est un des enseignements clés de notre recherche, est que plus de 80 % des soutiens publics entretiennent un modèle à l'origine de l'essentiel de ces impacts. Plus de 80 % de ces soutiens bénéficient à des acteurs pris dans une logique de course aux volumes, qui va de pair avec la standardisation des matières premières agricoles et une pression sur les prix payés aux agriculteurs. D'une certaine manière, cela n'a rien d'étonnant au regard de notre histoire : au sortir de la guerre, tout a été fait pour nourrir la population en quantité, dans des conditions d'hygiène strictes (soutiens financiers, construction de routes et autres infrastructures, recherche... tous les moyens ont été mobilisés). Le contrat social de l'époque a été clairement honoré. Mais, alors que nous en connaissons aujourd'hui les limites, **cette course aux volumes n'est possible que parce qu'il existe cet important dispositif d'aides publiques et de réparations.** Ce qui amène aussi à relativiser les chiffres du secteur agroalimentaire, de la distribution et de la restauration, qui dégagent certes 31,5 milliards d'euros de bénéfices nets, en France et à l'export, mais qui bénéficient directement ou indirectement de 48 milliards d'euros de soutiens publics, auxquels il faut ajouter les 19 milliards de réparations, le tout à la charge de la collectivité. Ainsi les profits réalisés par les acteurs privés, loin d'être liés à la seule « efficacité » économique de leur modèle, sont étroitement liés à nos choix publics.

LE PARTAGE inéquitable de la valeur

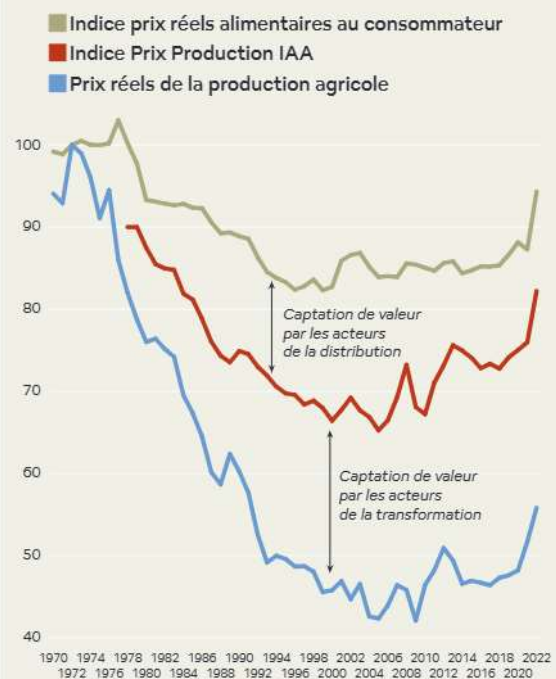
Dans la logique décrite, les conditions sont intenable pour produire plus durablement, pour rémunérer plus justement. L'histoire du prix de l'alimentation depuis l'après-guerre, tirée par la course aux volumes et par l'ouverture à la concurrence internationale, est d'abord celle d'une baisse tendancielle, pour les consommateurs, comme pour les producteurs. Il en résulte que le poste alimentaire ne représente plus aujourd'hui en France que 18 % du budget des ménages en moyenne, contre 34,6 % en 1960 selon l'Insee (avec de fortes disparités selon les générations et les niveaux de revenus). Et la baisse est encore plus forte pour les producteurs et productrices.

En vingt-cinq ans (entre 1975 et 2000), les prix agricoles (payés aux producteurs et productrices) ont été divisés par deux, une baisse faiblement répercutée sur les consommateurs. Aujourd'hui, quand on dépense 100 euros pour faire nos courses, les producteurs et productrices ne touchent en moyenne que 7 euros. Où est donc passée cette valeur ? Entre les deux, les acteurs de milieu de chaîne en ont capté 50 %.

Ce partage inégal de la valeur entre les acteurs de la chaîne alimentaire repose sur une déconnexion entre la valeur de la matière première agricole et le prix du produit en magasin. À partir des années 1960, de façon accélérée dans les années 1980, notre production agricole devient une matière première

Plus de 80 % des soutiens publics entretiennent une logique de course aux volumes, qui va de pair avec la standardisation des matières premières et une pression sur les prix payés aux agriculteurs.

Prix réels de la production agricole de la transformation agroalimentaire et des aliments achetés par les consommateurs (indice 100 en 1972).



Source : Agreste (Comptes de l'agriculture) et Insee (enquêtes Prodcum et prix à la consommation), retraitement Basic.

L'INJUSTE PRIX DE NOTRE ALIMENTATION

QUELS COÛTS POUR LA SOCIÉTÉ ET LA PLANÈTE ?

DES DÉPENSES PUBLIQUES EN MANQUE DE BOUSSOLE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

12,3 Mds€ IMPACTS SANTÉ

3,4 Mds€ IMPACTS SOCIAUX

3,4 Mds€ IMPACTS ÉCOLOGIQUES

19 Mds€
D'ARGENT PUBLIC POUR COMPENSER LES EFFETS NÉGATIFS DE NOTRE SYSTÈME ALIMENTAIRE

CERTAINS COÛTS SONT INESTIMABLES

SENTIMENT D'EXCLUSION

PERTE DE SENS DANS SON TRAVAIL ET D'ESTIME DE SOI

DÉFIANCE POLITIQUE

PERTE DE BIODIVERSITÉ

+48 Mds€
D'ARGENT PUBLIC QUI ENTRETIENNENT NOTRE SYSTÈME ALIMENTAIRE DES MOYENS D'AGIR



DÉCOUVREZ L'ÉTUDE COMPLÈTE

Tout le monde à table

POUR 100€ D'ACHATS ALIMENTAIRES SONT PERCUS PAR LES PRODUCTEURS FRANÇAIS¹ **6,90€**

EN 1995 C'ÉTAIT 12 EUROS

+160% DE DIABÉTIQUES² EN 20 ANS

8

MILLIONS DE FRANÇAIS EN INSECURITE ALIMENTAIRE⁴

-30% D'OISEAUX DES CHAMPS³ EN 15 ANS

NOS RECOMMANDATIONS

LES MOYENS D'AGIR

UN MEILLEUR PILOTAGE DES POLITIQUES

ADOPTER UNE LOI-CADRE EN FAVEUR DU DROIT À L'ALIMENTATION EN FRANCE À L'ISSUE D'UN DÉBAT DEMOCRATIQUE

LA DÉMOCRATIE À TOUS LES ÉTAGES



DONNER UNE COMPÉTENCE ALIMENTATION AUX COLLECTIVITÉS

OUVRIR LES INSTANCES AGRICOLES À LA SOCIÉTÉ

OUVRIR ET LABELLISER DES MAISONS DE L'ALIMENTATION, LIEUX D'ÉDUCATION POPULAIRE



MASSIFIER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

ASSURER LA TRANSPARENCE DES PRIX

INTERDIRE LA PUBLICITÉ QUI VISE LES ENFANTS SUR LES ALIMENTS ET BOISSONS NOTÉS D ET E PAR LE NUTRI-SCORE



SOUTENIR L'ÉMERGENCE DE FILIÈRES ALIMENTAIRES TERRITORIALES

FAVORISER L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION DES FERMES SUR DES MODÈLES AGROÉCOLOGIQUES



DE QUOI MANGER ET VIVRE DIGNEMENT

SÉCURISER L'ACCÈS AUX DROITS

REVALORISER LES BAS SALAIRES ET MINIMA SOCIAUX
METTRE EN PLACE DES CAISSES ALIMENTAIRES COMMUNES

RÉGULER LE COMMERCE INTERNATIONAL



CONDITIONNER L'IMPORT DE PRODUITS ALIMENTAIRES AU RESPECT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES, SANITAIRES ET SOCIALES DE L'UNION EUROPÉENNE

PARTICIPEZ AU DÉBAT AVEC NOUS



substituable et interchangeable pour être ensuite transformée et valorisée par un travail d'image de marque, à grands renforts de marketing et de publicité (les 5,5 milliards d'euros précités)! Cette déconnexion contribue à une perte de repères sur les prix de notre alimentation, sur ce qu'il en coûte pour la produire, sur ce qu'ils rapportent aux agriculteurs.

67 MILLIARDS D'EUROS, en quête de boussole sociale et écologique

Si l'on additionne les soutiens publics et les dépenses publiques pour réparer et compenser, ce sont **67 milliards d'euros que nous mettons en commun et qui entretiennent un système à bout de souffle.**

Soyons très clairs, il ne s'agit pas de remettre en cause le principe même de cette mise en commun : il n'y a rien d'excessif à consacrer 2 à 3 % de la richesse nationale à soutenir, orienter et réparer le système qui nous nourrit (c'est l'équivalent du budget de l'Éducation nationale). Les dépenses sont même loin de suffire à réparer ou à compenser à hauteur des dégâts. Il ne s'agit pas non plus de donner à croire qu'un nouveau gouvernement pourrait librement disposer, demain matin, de ces fonds d'une tout autre façon : les indispensables dépenses des collectivités pour la cantine scolaire, par exemple, sont déjà très restreintes pour changer les modes d'approvisionnement ! Pour les dépenses de réparation, il faudra encore longtemps soigner les hommes et la planète. Réorienter le système productif prendra du temps et doit se faire progressivement, pour permettre la transition des emplois concernés.

Cela suppose que ces montants consacrés, d'une façon ou d'une autre, au système agroalimentaire, fassent l'objet d'un pilotage unifié. Leur ampleur, mais aussi leur incohérence, est l'une des révélations de notre rapport. D'une main, la collectivité répare, de l'autre, elle entretient la cause même des dommages occasionnés. La PAC représente une source de soutiens financiers primordiale, en particulier pour le revenu des producteurs et productrices. **Mais l'État représente le financeur le plus important (59 % des soutiens publics en 2021), et aussi le plus aveugle.** Car très peu de ses soutiens, en particulier ceux qu'il apporte par le biais d'exonérations fiscales et sociales (21 milliards d'euros), par nature plus difficiles à piloter, sont conditionnés à des pratiques sociales et écologiques durables. Résultat, nos gouvernements, jusqu'à présent, se

satisfont de compenser et de réparer sans toucher aux causes, alors que des pertes sont irréversibles.

Mais les soutiens identifiés et toutes les incohérences du système actuel sont aussi une opportunité. Le modèle aujourd'hui majoritaire, fondé sur la course aux volumes, cohabite avec d'autres modèles, qui conjuguent rémunération décente et respect de l'environnement. Ces derniers reposent sur la distinction des produits par leurs qualités intrinsèques (des produits souvent labellisés – AOP, commerce équitable, agriculture biologique). Les acteurs concernés par cette logique bénéficient seulement de 6 % des soutiens publics recensés. Envisager autre chose ne relève donc

pas d'une utopie, mais de choix de modes de production, de transformation, de distribution, de restauration. **Plutôt que de subir des dépenses non maîtrisées ou d'être écartelée entre des logiques contradictoires, l'action publique doit retrouver un rôle central. Et une cohérence.**

Les soutiens identifiés et toutes les incohérences du système actuel sont aussi une opportunité.

Or l'ampleur des sommes recensées montre que si nous nous en donnions l'ambition, nous aurions des moyens pour réorienter le système vers le droit à l'alimentation, pour mieux concilier les impératifs de santé, d'accessibilité, de rémunération et de durabilité.

QUATRE VOLETS de recommandations pour répondre à notre équation

Pour assurer un accès digne à une alimentation durable et de qualité, rémunératrice pour ceux et celles qui la produisent, la réponse n'est pas unique. Elle est loin de se fondre dans le comportement du consomm'acteur. Alain, du groupe de Manosque, et qui sait ce que sont les fins de mois difficiles, nous le rappelle vigoureusement : nous ne sommes pas que des consommateurs et notre action ne se résume pas au poids de notre portefeuille. Le risque, au-delà de ne pas prendre le problème à la racine, est d'ajouter au sentiment de déclassement celui d'exclusion du jeu démocratique. Nous sommes toutes et tous des mangeurs et mangeuses, et à ce titre tous concernés par ce qu'il y a dans nos assiettes, dans les rayons des magasins et, avant cela, dans les fermes. Ajoutons à ce tableau la mise en commun de 67 milliards d'euros pour faire fonctionner notre système alimentaire et en réparer les dégâts ! L'alimentation est une affaire collective.

Pourtant, notre espace de choix dépasse à peine celui du supermarché, et reste très dépendant de notre « pouvoir d'achat ».

DÉMOCRATIE

C'est pourquoi le premier volet de nos recommandations porte sur la démocratie, soit la participation aux prises de décision des citoyens et citoyennes sur notre système alimentaire. Pour une participation « en connaissance de cause », nous proposons une démocratisation à tous les échelons, en développant des lieux d'accès à l'alimentation et à l'éducation populaire sur le sujet (des maisons solidaires de l'alimentation, des caisses communes de l'alimentation...). Deux niveaux de décision sont ensuite essentiels : les collectivités territoriales, et les instances agricoles, comme les chambres d'agriculture, qui doivent s'ouvrir à la société et garantir leur pluralisme. Au niveau national enfin, une délibération sérieuse doit aboutir sur un cap clair pour orienter les politiques publiques, avec une loi-cadre sur le droit à l'alimentation².

ACCÈS AUX DROITS ET ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE

L'engagement d'un tel processus délibératif n'empêche pas d'agir dès demain. **Car reste l'urgence d'améliorer l'accès aux droits de toutes et tous et l'accessibilité financière des ménages sous contrainte.** Il faut à la fois mieux protéger par notre système de protection sociale et déployer massivement différents types de soutiens financiers pour l'alimentation durable et de qualité – cartes prépayées, cartes type tickets-restaurants, prise en charge d'une tarification sociale, etc. – qui permettent d'accéder à des lieux d'achat durables ou à des produits durables, sans stigmatisation. **C'est le deuxième volet de nos recommandations.** Il doit permettre de répondre aux besoins immédiats de ceux qui sont le plus éloignés de l'accès à l'alimentation, sans perdre de vue l'horizon de l'universalité : nous ne pouvons nous satisfaire d'un accès différencié à l'alimentation.

MASSIFIER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Enfin, si les politiques publiques actuelles misent aujourd'hui sur la responsabilité individuelle des producteurs et des consommateurs, elles oublient trop souvent celles des acteurs de milieu de chaîne. Ce rapport montre l'effet « verrou » d'une transition tant que nous n'agissons pas à ces niveaux. **Il nous faut massifier la transition agroécologique en agissant sur tous les maillons de la chaîne. C'est le troisième volet de nos recommandations.** Beaucoup de choses pourraient déjà se faire pour changer ce que l'on appelle notre « environnement alimentaire » (comme une meilleure transparence sur les prix, les marges et les contrats ou en encore une régulation de la publicité) ; d'autres sont des réflexions à engager (comme évaluer les effets de certains soutiens publics à l'image



© CHRISTOPHE HARGOUËS / SCDF

des exonérations, pour mieux les utiliser dans une perspective de transition).

RÉGULER LE COMMERCE INTERNATIONAL

Et, parce que la France n'est pas isolée du reste du monde, nos propositions portent aussi sur les accords de libre-échange et nos conditions d'importation qui doivent respecter les normes environnementales, sanitaires et sociales essentielles en vigueur au sein de l'Union européenne.

Pour assurer à toutes et à tous un accès digne à une alimentation durable et rémunératrice pour ceux et celles qui la produisent, les transformations à opérer sont nombreuses. Mais elles sont loin d'être insurmontables ! L'histoire montre que nous avons su bâtir un contrat social autour de l'agriculture et de l'alimentation. Au sortir de la guerre, nous nous sommes donné une ambition de long terme, et la puissance étatique, avec un écosystème d'acteurs a parfaitement réussi à la mettre en œuvre. Quoi de mieux que le droit à l'alimentation comme nouvel horizon ? Prenons place autour de la table pour nous y engager !

² Le droit à l'alimentation renvoie à celui d'« avoir physiquement et économiquement accès en tout temps à une quantité suffisante d'aliments qui soient adéquats, nutritifs et conformes, entre autres, à sa culture [...] et qui soient produits et consommés de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture ».

NOS RECOMMANDATIONS

Pour assurer un accès digne à une alimentation durable et de qualité, rémunératrice pour ceux et celles qui la produisent, la réponse n'est pas unique. Une chose est claire cependant, contrairement à ce que supposent les politiques publiques : il n'est pas à la portée du consommateur de changer structurellement nos modèles de production et de consommation. **Ce rapport montre qu'il nous faut agir sur quatre volets : démocratique d'abord**, pour construire un nouveau contrat social autour de l'agriculture et de l'alimentation, en décloisonnant les enjeux écologiques, sociaux et de santé, et pour le « faire avec » les premiers concernés, les citoyens et citoyennes. **2^e volet : améliorer l'accès aux droits de toutes et tous et l'accessibilité financière des ménages sous contrainte. En même temps, massifier la transition agroécologique**, en agissant sur l'offre et sur ce qui oriente nos comportements : la publicité, l'existence d'une offre à proximité, de moyens de transport pour s'y rendre, etc. (3^e volet). Enfin, **réguler le commerce international** (4^e volet).

AU NIVEAU NATIONAL



Démocratiser le système agricole et alimentaire, le piloter vers le droit à l'alimentation

1. Affirmer un nouveau contrat social avec le droit à l'alimentation comme horizon.

→ Inscrire le droit à l'alimentation dans la Constitution.

→ À l'issue d'une démarche de co-élaboration et de co-décision démocratique, adopter une loi-cadre en faveur du droit à l'alimentation en France.

2. Organiser un pilotage d'ensemble de l'action publique sur le système agricole et alimentaire.

→ Nommer un délégué interministériel au droit à l'alimentation, pour limiter la segmentation des politiques publiques sur l'alimentation et assurer la mise en œuvre de la loi-cadre.

→ Publier un rapport sur les financements publics fléchés vers les systèmes agricole et alimentaire et leurs effets d'un point de vue social, écologique, et de santé. Le rapport doit faire l'objet d'un débat parlementaire.

→ Évaluer les effets des exonérations de cotisations sociales et fiscales pour les acteurs de la distribution, transformation et restauration pour penser les possibles conditionnalités sociales et écologiques à leur obtention.

3. Donner aux collectivités territoriales un pouvoir accru d'organisation du système alimentaire local.

→ Attribuer une compétence alimentation aux collectivités pour en faire des autorités organisatrices d'une alimentation durable et résiliente (notamment les communes).

→ Faire des projets alimentaires territoriaux (PAT) des outils de planification sur les territoires, en leur donnant des objectifs de durabilité et d'accessibilité. Assurer des financements pour la coconstruction de diagnostics territoriaux avec des personnes en situation de précarité alimentaire pour la formation des élus, techniciens, animateurs de PAT sur les enjeux de précarité et de durabilité et sur les méthodes participatives.

4. Ouvrir les instances agricoles à la société et garantir leur pluralisme : introduire un collège citoyen et un collège collectivités locales dans les chambres d'agriculture et garantir leur pluralisme, comme le recommande la Cour des comptes¹ ; garantir le pluralisme dans l'animation, le suivi et le pilotage des dispositifs officiels d'accompagnement à l'installation / transmission.

5. Développer et labelliser des maisons solidaires de l'alimentation durable, former leurs animateurs et animatrices à l'éducation populaire. Ces maisons doivent être des lieux d'accès à une alimentation durable pour tous (avec un restaurant social et solidaire, une épicerie, etc.) mais aussi des lieux d'émancipation où se renforce le pouvoir d'agir de chacun sur son alimentation (par l'implication dans les actions du lieu, la mise en place de balades alimentaires, de choix des fournisseurs, etc., voir des exemples p.88).



Améliorer l'accès aux droits de toutes et tous et l'accessibilité financière à l'alimentation durable et de qualité

6. Sécuriser et augmenter les protections en matière de revenus (ce qui suppose de ne pas détricoter ou conditionner toujours plus celles qui existent comme l'assurance chômage, les retraites, minima sociaux).

7. Faciliter et automatiser l'accès aux droits, en particulier pour les agriculteurs en difficulté, notamment le RSA et les aides permettant le redressement des fermes.

8. Renforcer et généraliser les soutiens financiers pour l'alimentation durable et de qualité – cartes prépayées, cartes type tickets-restaurants, prise en charge d'une tarification différente selon les revenus, etc. – qui permettent d'accéder à des lieux d'achat durable ou à des produits durables, sans stigmatisation car elles permettent de faire ses courses « comme tout le monde ».

9. Soutenir le développement des caisses alimentaire communes, par le lancement de dix territoires d'expérimentation (au minimum) : faire émerger un nouveau modèle de financement du développement agricole et de la solidarité alimentaire. Déjà existantes en certains lieux (comme à Montpellier, voir p.88), elles permettent de distribuer chaque mois, aux habitants d'un territoire, une somme à dépenser pour des achats alimentaires dans des commerces conventionnés par un comité citoyen. Tous les participants cotisent à la caisse. L'effet de structuration des filières de ces projets reste à travailler, d'autant plus qu'ils disposent souvent de budgets re-

lativement modérés. Par cette expérimentation, il s'agit de renforcer ce volet et celui de leurs modes de financement (dynamique financière citoyenne, fonds d'amorçage, etc.).



Massifier la transition agroécologique et lui permettre de faire système

10. Assurer la transparence des prix.

- Rendre obligatoire l'information publique sur les taux de marges et pratiques de contractualisation, notamment pour la grande distribution.
- Lancer une mission parlementaire d'évaluation des différentes modalités de contractualisation mises en place (contrats tripartites, contrats pluri-annuels utilisés dans le commerce équitable, conditions des lois Égalim, etc.).

11. Encadrer le taux de marge appliqué par la grande distribution sur les produits biologiques.

12. Réguler la publicité. Interdire la publicité sur les aliments et boissons notés D et E par le Nutri Score à la TV et à la radio aux heures d'audience des enfants, et sur Internet pour les contenus prisés par les enfants (incluant parrainage d'émissions, sponsoring d'influenceurs ou de chaînes YouTube, etc.).

13. Renforcer l'éducation à l'alimentation par la pratique culinaire, le goût et/ou les jardins pédagogiques à l'école.

14. Améliorer le maillage territorial de l'offre de produits frais, sains et durables dans les zones rurales et urbaines où l'offre est défaillante (marchés de plein air, magasins de proximité, Amap et panier solidaires, etc.).

15. Encourager les efforts de la restauration collective pour rendre accessible une alimentation durable et de qualité, à la fois par un soutien financier et par la formation du personnel de cuisine, en particulier dans le secteur médico-social.

16. Évaluer l'intérêt et les conditions de mise en œuvre d'une extension des obligations de la loi Égalim (objectifs 50 % de qualité dont 20 % de bio) à la restauration commerciale, dans une perspective de transition agroécologique.

17. Soutenir l'émergence de filières alimentaires territoriales pour permettre aux producteurs et productrices de trouver des débouchés à leurs productions durables.

18. Favoriser la transmission des fermes et accompagner les installations sur des modèles agroécologiques en repensant les parcours (en mettant davantage l'accent sur le développement de pratiques agroécologiques, en facilitant l'accès au métier aux personnes non issues du milieu agricole).

¹ Cours des comptes, « Le réseau des chambres d'agriculture : une restructuration à achever pour plus d'efficacité », janvier 2020.

19. Réorienter et renforcer les aides de la PAC vers la sécurisation des revenus agricoles et des transitions agroécologiques.

- Sauvegarder et renforcer la conditionnalité environnementale des aides du 1^{er} pilier et renforcer les aides à la transition agroécologiques (Maec) dans le 2^e pilier.
- Mobiliser dans le Plan stratégique national français et mettre en œuvre les outils de la PAC qui permettent une répartition plus juste des aides.
- Remplacer les aides à l'hectare par des aides à l'actif, pour sortir de la logique selon laquelle plus l'exploitation est grande, plus elle perçoit d'aides.

tant que la politique commerciale de l'Union européenne n'aura pas été révisée en cohérence avec ses engagements en matière de droits humains et d'environnement et de façon à permettre à chaque pays d'assurer sa souveraineté alimentaire.

21. Conditionner l'import de produits alimentaires au respect des normes environnementales, sanitaires et sociales essentielles en vigueur au sein de l'Union européenne.

22. Arrêter les exportations de pesticides interdits par l'UE pour réduire l'exposition et tous les risques afférents pour la santé des travailleurs agricoles, des populations locales et de l'environnement.



20. Mettre en place un moratoire sur les accords de libre-échange en cours de négociation (tel que le Mercosur),

Les mesures listées contribueraient à répondre à l'équation d'une alimentation durable, accessible et rémunératrice. En résumé, elles permettraient :

DES REVENUS DÉCENTS EN AGRICULTURE :

1. *via* de meilleurs prix de vente, à travers nos propositions sur la transparence des prix, la construction de filières territoriales et les régulations de commerce international ;
2. *via* des aides aux revenus mieux ciblées, à l'image de ce que nous proposons sur la PAC ;
3. *via* un moindre endettement, en évaluant notamment les dispositifs d'exonération fiscale et sociale, qui peuvent orienter nos modèles de production vers plus de capitalisation (besoins en machines, bâtiments, etc.) ;
4. *via* le soutien à l'installation et à la transmission pour les filières qui ont des pratiques agroécologiques ;
5. *via* un système de protection sociale et des conditions de retraite décentes.

DES RÉPONSES PLUS ADAPTÉES AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET DE SANTÉ :

1. *via* les mesures qui précèdent, en

faveur de l'agroécologie et sur les régulations du commerce international ;

2. *via* l'encouragement des différents acteurs de la chaîne à répondre à des objectifs de durabilité : par la transparence sur les prix, les soutiens renforcés dans la restauration collective, l'évaluation des conditionnalités pour les exonérations sociales et fiscales ou des conditions d'extension de la loi Egalim à la restauration commerciale ;
3. *via* l'amélioration de l'appropriation de ces sujets : régulation de la publicité, l'éducation par l'expérience à l'école, les lieux d'éducation populaire.

DES RÉPONSES POUR GARANTIR L'ACCÈS DES MÉNAGES À UNE ALIMENTATION Saine ET DE QUALITÉ :

1. *via* l'amélioration de la capacité financière des ménages pour se

nourrir : avec le renforcement de notre système de protection sociale, de l'accès aux droits et des dispositifs de soutiens financiers (dont les projets en mixités et les caisses communes de l'alimentation) ;

2. *via* l'amélioration de l'accès géographique à une offre durable et de qualité, en encourageant les changements au sein de la grande distribution, restauration (transparence sur les prix, réduction des marges sur certains produits etc.), et par l'amélioration du maillage de l'offre sur le territoire ;
3. *via* l'amélioration de la capacité de choix et de participation, pour des réponses ajustées aux situations des personnes : depuis la régulation de la publicité au développement de lieux d'éducation populaire.

Cet ensemble s'inscrit dans une perspective : le droit à l'alimentation. Il soulève l'enjeu d'un pilotage cohérent.

AU NIVEAU LOCAL



Mettre en place des actions qui allient pratiques démocratiques et accessibilité financière

1. Monter et soutenir des maisons solidaires de l'alimentation.

Plusieurs projets de maisons de l'alimentation existent, comme la Maison interculturelle de l'alimentation et des mangeurs (Miam) issue d'un centre social de Bordeaux nord, la Maison de l'éducation à l'alimentation durable de Mouans-Sartoux, l'Écopole alimentaire de Loos-en-Gohelle, la Maison solidaire de l'alimentation à Lyon, etc.

2. Mettre en place ou soutenir des caisses alimentaires communes.

Plusieurs initiatives se lancent en France, comme à Montpellier : chaque mois 400 citoyens cotisent selon leurs moyens et leurs souhaits, de 1 à 250 euros, et reçoivent en échange 100 euros de monnaie locale pour leurs achats alimentaires. Ils peuvent les utiliser dans un réseau de commerces conventionnés, choisis par un comité citoyen. Ce dernier gère le fonctionnement de la caisse commune et des moyens d'animation ont été particulièrement investis pour assurer la participation de personnes en situation de précarité.

3. Soutenir les projets où les personnes peuvent acheter une alimentation durable et de qualité, grâce à des tarifs différenciés selon leurs revenus personnels, ou par des aides financières

Ces projets permettent de rompre avec la stigmatisation des personnes en situation de précarité, et de faire ses courses « comme tout le monde ». Cette pratique s'observe sur différentes actions : des groupements d'achats aussi bien que des épiceries sociales et solidaires, des restaurants solidaires, des tickets-restaurants ou des aides financières « bonifiés » pour l'achat de produits durables.



Mettre en place des actions qui améliorent l'environnement alimentaire²

1. Restreindre et freiner l'implantation de fast-foods
La ville de Londres interdit par exemple l'ouverture de nouveaux fast-foods à moins de 400 mètres des établissements scolaires.

2. Favoriser l'implantation de commerces qui répondent à des objectifs sanitaires, sociaux ou environnementaux et permettre le déploiement d'initiatives associatives qui agissent pour une transition écologique juste de nos modèles agricoles et alimentaires.

3. Mettre en place une politique de transports articulée à la localisation des points de vente.

4. Réguler l'affichage publicitaire, voire l'interdire, comme la Métropole de Grenoble, qui a mis en place un règlement local de la publicité intercommunal (RLPI) interdisant la présence de panneaux publicitaires sur l'espace privé.



Massifier la transition agroécologique à l'échelle du territoire

1. Proposer une offre plus durable en restauration collective et faire du temps du repas un temps d'éveil, d'apprentissage et de plaisir.

2. Accompagner des projets de filières territoriales par la relocalisation des outils de transformation (abattoirs, moulins, conserveries, etc.), **la valorisation des savoir-faire locaux** (en soutenant les marchés de plein vent par exemple), **la planification et le soutien à l'installation** (en créant des espaces tests pour ceux et celles souhaitent se lancer par exemple).

3. Faire des projets alimentaires territoriaux des outils de planification sur son territoire, assurer qu'ils répondent à des objectifs de durabilité écologique et qu'ils adoptent une approche participative.

² L'environnement alimentaire, ce sont tous ces espaces qui façonnent nos représentations du système alimentaire et qui définissent nos manières de produire et de consommer : les magasins et restaurants autour de chez nous ou non, les panneaux publicitaires, marketing en ligne, campagnes de sensibilisation, visites de lieux de production, etc.

Tout le Monde à Table

avec le soutien de



CONTACTS :

Secours Catholique-Caritas France : marie.drique@secours-catholique.org, 06 08 06 39 79

CIVAM : melanie.theodore@civam.org, 06 65 10 83 17

Solidarité Paysans : j.martinez@solidaritepaysans.org, 06 41 57 62 35

Fédération Française des Diabétiques : l.gerbier@federationdesdiabetiques.org, 01 84 79 21 53

Document réalisé par : Programme ensemble bien vivre, bien manger du Secours Catholique - Caritas France - **Correction-révision** : Claire Bélet, Anne Mars (Le Champ rond) - **Design** : Agence 3^e étage - **Production** : Secours Catholique, Direction de la communication - **Iconographie** : Élodie Perriot - **Maquette** : Véronique Bliard - **Date de publication** : septembre 2024

